

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

N° de tél. dépannage : voir le détail de facturation
par site

FLX04400338900779-07TPE01

SCI DE LA BRANDE
LA BRANDE
46700 PUY L'EVEQUE

Facture du 13/02/2025

n° 10220091958



Electricité

Montant Hors TVA	297,08 €
Montant TVA (payée sur les débits)	52,34 €

Facture TTC

349,42 €

Montant total à payer (TTC)

349,42 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 13,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 13/03/2025 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de	349,42 €
à partir du :	28/02/2025

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 69811771030 XX

Facture du 13/02/2025 n° 10220091958

Récapitulatif de votre facture



Total Electricité (HT)		248,64 €
Fourniture		248,64 €
Taxes et contributions Hors TVA (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		39,44 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)		6,95 €
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)		32,49 €
Services (HT)		9,00 €
Services		9,00 €
Total Hors TVA		297,08 €
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	52,34 €
TVA à 5,50%	48,84	2,69 €
TVA à 20,00% Autres (1)	9,00	1,80 €
TVA à 20,00%	239,24	47,85 €
Total TTC facturés sur la période		349,42 €

Nombre de Points de Livraison de ce compte commercial

1

Nombre de Points de Livraison facturés

1

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE, aussi appelée Accise sur l'Electricité) augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2025. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

(1) Services facturés au nom et pour le compte d'AXA Assistance France Assurances - Siège social : 6, rue André Gide - 92320 - Châtillon - SIREN : 451392724 RCS Nanterre - Numéro de TVA : FR 81 45 13 92 724.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 1,5% éolien, 2,1% solaire, 0,9% Biomasse), 8,1% gaz, 0,2% charbon, 0,5% pétrole, 0,03% autres fossiles.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

89,4% hydraulique : 86,8% France, 2,6% hors France (Espagne, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie),

8,1% éolien : 4,7% France (dont 0,7% enchères) et 3,4% hors France (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Suède, Portugal),

1,6% biomasse : 0,8% France dont (0,8% enchères) et 0,8 hors France (Allemagne, Danemark, Finlande, Pays-Bas),

0,9% solaire : 0,1% France (dont 0,1% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Espagne, Italie, République Tchèque).

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,2% hydraulique, 23,8% éolien dont 12,3% enchères, 5,4% solaire dont 5,3% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2023 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

Facture du 13/02/2025 n° 10220091958

Détail de facturation complémentaire



Services	9,00 € HT		
Groupe de sites : LOT - 003, Contrat : 2010004578169 Service hors SI - prix réglementés	Quantité	Prix unitaire	Taux de TVA
Abonnement 01/25 Assistance Dépannage Electricité (1)		9,00 €	20,00 %

(1) Services facturés au nom et pour le compte d'AXA Assistance France Assurances - Siège social : 6, rue André Gide - 92320 - Châtillon - SIREN : 451392724 RCS Nanterre - Numéro de TVA : FR 81 45 13 92 724.

SCI DE LA BRANDE

Détail de votre facturation par site du 13/02/2025 n° 10220091958

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 36kVA
Réf. de votre contrat 2010004578169
Prix réglementés
Souscrit depuis le 17/06/2021

Données Point de Livraison

ZONE ARTISANALE MEYMES 46220 PRAYSSAC
Réf Acheminement Electricité : 50089670062625



4 / 4

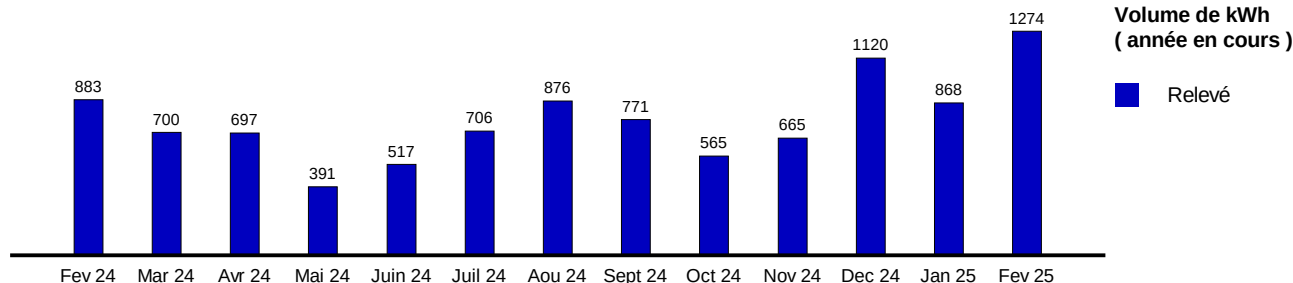
Document à conserver 10 ans

Urgence

Dépannage Electricité Enedis

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				248,64 €	HT
Abonnement électricité (HT)		Période	Prix unitaire HT	41,89 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/02/2025 au 28/02/2025		41,89 €/mois	41,89 €	5,50 %
Consommation (HT)		Période	Conso 1 274 kWh	Prix unitaire HT	206,75 €
Electricité Heures pleines	du 12/01/2025 au 31/01/2025	575 kWh	19,110 c€/kWh	109,88 €	20,00 %
Electricité Heures pleines	du 01/02/2025 au 11/02/2025	316 kWh	13,760 c€/kWh	43,48 €	20,00 %
Electricité Heures creuses	du 12/01/2025 au 31/01/2025	247 kWh	15,480 c€/kWh	38,24 €	20,00 %
Electricité Heures creuses	du 01/02/2025 au 11/02/2025	136 kWh	11,140 c€/kWh	15,15 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 31,71 €, et la part variable est de 82,54 €

Services				0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		Assiette		INCLUS	Taux de TVA
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				39,44 €	Hors TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité		Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA	Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 12/01/2025 au 31/01/2025	822 kWh	2,10000 c€/kWh	17,26 €	20,00 %
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/02/2025 au 11/02/2025	452 kWh	3,37000 c€/kWh	15,23 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 12/01/2025 au 12/02/2025	31,71	21,93 %	6,95 €	5,50 %

Total Hors TVA pour ce site		288,08 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	50,53 €
TVA à 5,50%		48,84 €	2,68 €
TVA à 20,00%		239,24 €	47,85 €
Total TTC pour ce site		338,61 €	TTC

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

Données de comptage

Identifiant de comptage : 136 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 22H20-6H20
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 36,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	30598 le 12/01/2025	31489 le 12/02/2025
Heures creuses	8145 le 12/01/2025	8528 le 12/02/2025

Les prochaines étapes • Prochain relevé vers le 12/03/2025